

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/10/2018

Dossier complet le :

19/11/2018

N° d'enregistrement :

2018-7279

1. Intitulé du projet

Aménagement du Plan-Plage de Labenne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Labenne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DELPUECH Jean-Luc, maire de Labenne

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 1 3 3 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14°-Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R.121-5 du Code de l'Urbanisme.	L'aménagement prévu concerne un espace de dune dans le quartier de Labenne-Océan.
41°a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	170 places de stationnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement du plan-plage de Labenne constitue une opération de requalification de la station Labenne Océan qui comprend :

- Une reprise des trottoirs et des stationnements sur les 2 axes menant à la station Labenne Océan, l'avenue de l'Hélio-Marin et la Promenade des Pyrénées, dans le but d'offrir davantage d'espace aux modes doux (sécurisation de la continuité piétonne).
- La création de 2 accès piétonniers à la plage à travers la dune (afin de canaliser les piétons et de réduire les accès sauvages et intempestifs).
- L'aménagement du blockhaus en belvédère (platelage bois, clôture, garde-corps bois, mobilier urbain et signalétique).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer la lisibilité de ces espaces en créant notamment une continuité piétonne sécurisée le long de l'avenue Hélio-Marin et de la promenade des Pyrénées en lien avec de nouveaux accès aux plages. Egalement, l'accès piéton à la tête de plage a été entièrement revalorisé afin de renforcer les perspectives et de s'inscrire dans un site pacifié.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Création de cheminements piétons dont :

- 225 m² de chemins en platelage bois déroulant, largeur 1.50 m au niveau des accès à la dune (promenade des Pyrénées et allée de l'Hélio Marin), encadrés par 300 ml de clôture en ganivelle ;
- 460 m² de platelage bois sur pieux battus avec garde-corps léger, largeur 1.50 m, en haut de dune ;
- 680 ml de chemin dans les dunes largeur 2 m, sur sol naturel, protégé par 1 370 ml de clôture type moutons ;
- 2 354 m² de trottoirs en stabilisé renforcé protégés par des potelets bois anti-stationnement et une clôture d'autre part

Rénovation du blockaus comprenant :

- création de chemin d'accès en platelage traditionnel largeur 2m protégé par 110 ml de clôture en ganivelle
- recouvrement du blockaus en platelage bois et réfection du garde-corps existant
- mise en place de mobilier fixé sur le platelage dont signalétique pédagogique , 5 fauteuils et 1 corbeille.

Canalisation du stationnement intempestif existant par la création de 170 places longitudinales dont 65 places en stabilisé renforcé (Promenade des Pyrénées) et 105 places sur sol naturel enherbé (allée de l'Hélio-Marin).

Les travaux seront réalisés en deux phases :

- Phase 1 : Promenades des dunes, accès plage et belvédère du Blockhaus
- Phase 2 : Aménagements de voiries de l'Allée de l'Héliomarin et de la Promenade des Pyrénées

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements du Plan-Plage vont permettre aux usagers de la station Labenne Océan :

- de sécuriser la continuité piétonne sur les axes menant à la station Labenne Océan,
- de canaliser les piétons vers la zone de baignade surveillée et de préserver la dune,
- de créer un belvédère bien intégré dans les installations.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des terrains à aménager	50 160 m ²
Linéaire total de platelage bois	512 ml
Surface de trottoirs	2 354 m ²
Nombre de places de stationnement	170 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Labenne Plage
40530 LABENNE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 28' 14 "O Lat. 43° 35' 55 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les cheminements piétons sur la dune traverseront la ZNIEFF de type II n°720002372 "Dunes littorales du banc de Pineau à l'Adour"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Labenne est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La totalité du périmètre de projet est incluse dans le Site Inscrit SIN0000208 des "Etangs Landais Sud".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est distant d'environ : - 560 m au sud-ouest de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR7200713 "Dunes Modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos", - 640 m à l'ouest de la ZSC FR7200719 "Zones humides associées au marais d'Orx". Le lecteur se reportera à l'annexe 6 de cette demande d'examen au cas par cas.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des trottoirs en stabilisé nécessitera l'apport extérieur de matériaux de construction (sable, gravier, ciment, etc.) pour des quantités difficilement estimables à ce stade du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les places de stationnement et les trottoirs seront implantés dans l'emprise de la plateforme routière existante. Le démarrage des accès à la plage empruntera des chemins existants ce qui ne nécessitera la destruction d'aucun habitat naturel. En haut de dune, le platelage en bois sera implanté sur pieux battus. Le cheminement sur sol naturel empruntera des itinéraires existants. Au contraire, la création de ces accès préférentiels va contribuer à préserver les habitats, la faune et la flore dunaire en réduisant les accès sauvages et intempestifs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet de Plan-Plage est trop éloignée de la ZSC FR7200713 "Dunes Modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos" pour générer une incidence directe sur ce site naturel pendant la phase des travaux. Par ailleurs, il n'y a aucune connexion hydraulique entre le projet et la ZSC. Il n'y a donc aucune incidence à attendre du projet sur la ZSC.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'est pas de nature à notablement modifier les trafics et les déplacements existants. Le site de Labenne Plage génère déjà à l'heure actuelle des trafics et des déplacements de piétons, cyclistes, motocyclistes et automobilistes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit du chantier en phase travaux, bruit du trafic routier lié aux usagers motorisés de la plage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Émissions lumineuses du tissu urbain alentour.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase des travaux, émissions de poussières pendant le chantier.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les surfaces de trottoirs généreront des rejets d'eaux pluviales. La gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site repose sur un principe de ruissellement / infiltration, aucun collecteur d'eaux pluviales ne sera créé dans le cadre du projet. L'infiltration sera réalisée dans la bande enherbée située entre voirie et limites privées.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Production de déchets de chantier en phase travaux. - Production de déchets ménagers et de déchets verts en phase d'exploitation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de Plan-Plage va améliorer les relations entre les différents usagers de Labenne-Plage (piétons, cyclistes, automobilistes) et les résidents des habitations voisines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

MILIEUX NATURELS :

Les aménagements prévus n'auront aucun impact négatif sur les habitats naturels, la faune et la flore locale. Au contraire, la création des 2 accès préférentiels à la plage va contribuer à préserver les habitats naturels, la faune et la flore dunaires.

PAYSAGE :

Pour l'intégration paysagère, les éléments implantés privilégient les matériaux naturels (le bois) et sont discrets (clôture en ganivelle, clôture mouton).

EAUX PLUVIALES :

La gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site repose sur un principe de ruissellement / infiltration, aucun collecteur d'eaux pluviales ne sera créé dans le cadre du projet. L'infiltration sera réalisée dans la bande enherbée située entre voirie et limites privées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu,

- de l'importance assez réduite des aménagements (cheminements, reprise de trottoirs, belvédère, places de stationnement)
- de l'absence d'impact négatif du projet sur les habitats naturels, la faune et la flore,
- de l'incidence positive des 2 accès à la plage sur les habitats naturels, la faune et la flore (réduction du piétinement de la dune),

nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Labenne

le,

04 / 10 / 2018

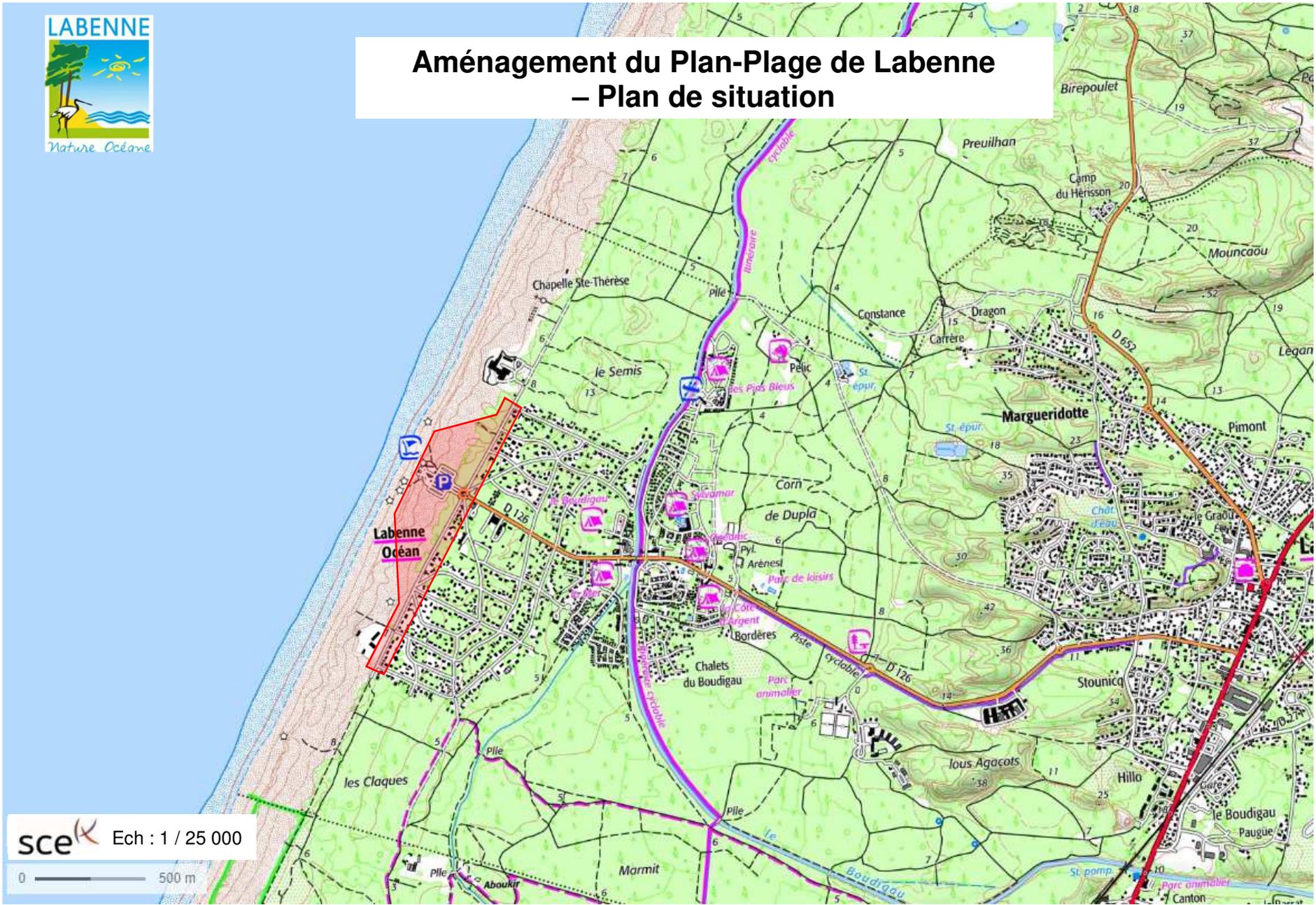
Signature


Le Maire
Jean-Luc DELPECH





Aménagement du Plan-Plage de Labenne – Plan de situation



sce^k Ech : 1 / 25 000

0 — 500 m



Photo 1 : Le blockhaus en béton et son garde-corps en bois

Photo 2 : Le haut des dunes (nord), la vue sur l'océan d'une part et la forêt d'autre part

Photos 3 et 4 : Le chemin d'accès à la dune et sa signalétique

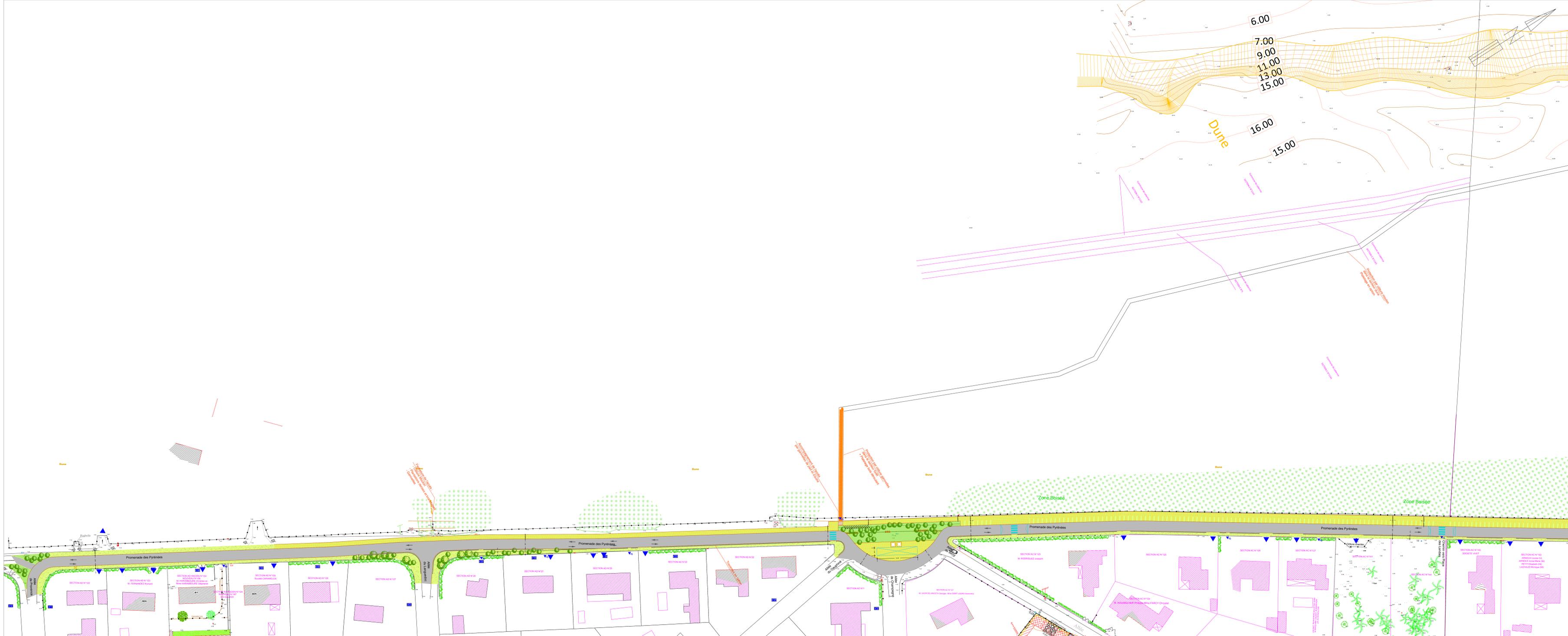




Photo 5 : Allée de l'Hélio-marin

Photo 6 : Promenade des Pyrénées





- Revêtements**
- Voirie : enrobé
 - Stabilisé renforcé Structure piéton
 - Stabilisé renforcé Structure VL
 - Terrain naturel
 - Platelage bois
 - Sable
 - Grève
 - Bordures bois 5cm
- Plantations**
- Arbre tige
 - Tapissantes, arbustes
 - Arbre existant conservé
- Mobiliers**
- Corbeille
 - Arceaux vélos (accès plage)
 - Clôture ganivelle
 - Clôture mouton
 - Bordure infranchissable
 - Tapis déroulant bois
 - Potelet bois (type traverses)
- Divers**
- Accès riverains VL
 - Accès piétons



**MAITRISE D'OEUVRE
AMENAGEMENT DU PLAN-PLAGE**

**DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
PA 4 - PLAN DE COMPOSITION**

N°	Date des modifications	Contenu
1	Première édition	GO TOPIA
2	Modification suite COPA 13/11/2017	GO TOPIA

Partenaires associés

GO TOPIA
COLLECTIF DE PROFESSIONNELS ENRATÉS

LE PAYSAN
AGRICULTEUR
PROFESSEUR

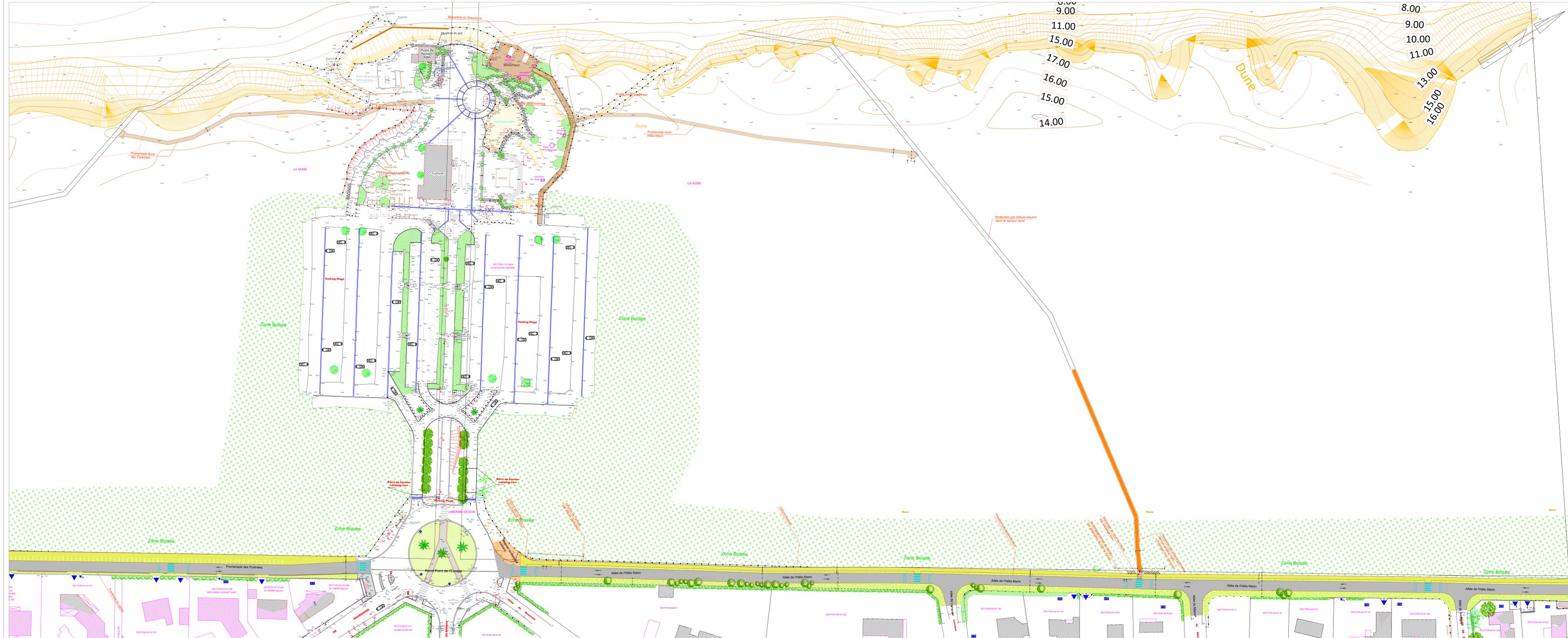
AGRICULTEUR
AGRICULTEUR
AGRICULTEUR

MAIRIE DE LABENNE

SCE

LABENNE
13000
05 63 48 11 11

Date	Echelle	Fait par	Nom du Site
04/02/18	1/200	AD	LABENNE PLAN DE COMPOSITION



- Revêtements**
- Voirie : enrobé
 - Stabilisé renforcé Structure piéton
 - Stabilisé renforcé Structure VL
 - Terrain naturel
 - Platelage bois
 - Sable
 - Grève
 - Bordures bois 5cm
- Plantations**
- Arbre tige
 - Tapissantes, arbustes
 - Arbre existant conservé
- Mobiliers**
- Corbeille
 - Arceaux vélos (accès plage)
 - Clôture ganivelle
 - Clôture mouton
 - Bordure infranchissable
 - Tapis déroulant bois
 - Potelet bois (type traverses)
- Divers**
- Accès riverains VL
 - Accès piétons



**MAITRISE D'OEUVRE
AMENAGEMENT DU PLAN-PLAGE**

**DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
PA 4 - PLAN DE COMPOSITION**

N°	Date	Objet des modifications	Constaté
1	10/05/2017	Plan de composition	SCC
2	10/05/2017	Modification suite COPA 13/11/2017	SCC

PRESTATAIRES ASSOCIES

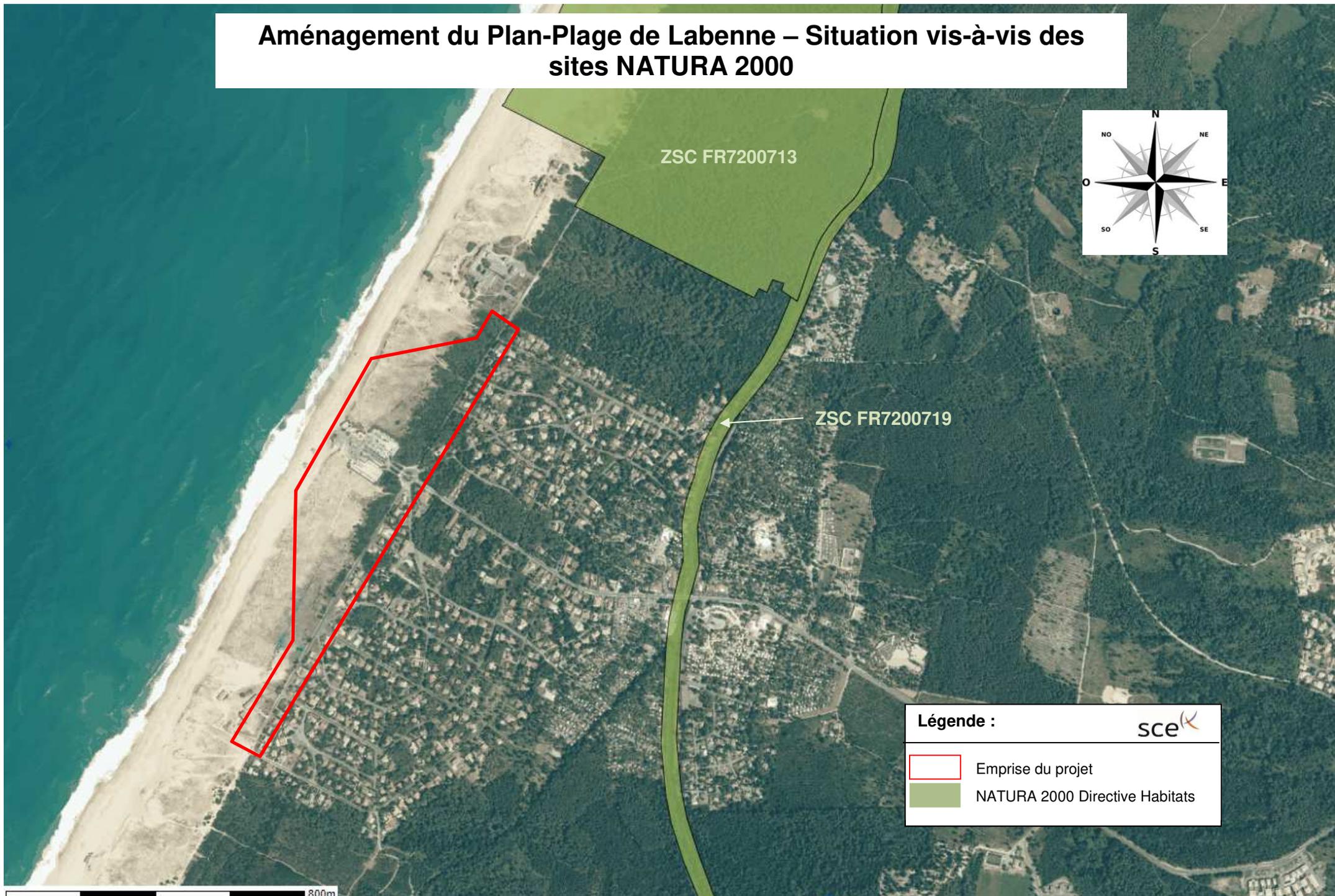
SCÉ SOCIÉTÉ CIVILE D'ETUDES	M. PÉRISSOL ARCHITECTE 10 rue de la République 13100 Labenne	M. BÉGIN ARCHITECTE 10 rue de la République 13100 Labenne

MAÎTRE D'AMENAGEMENT

SCÉ SOCIÉTÉ CIVILE D'ETUDES	M. BÉGIN ARCHITECTE 10 rue de la République 13100 Labenne

Date	Echelle	Fait par	Approuvé par
10/05/2017	1/500	AD	LABENNE PLAGE COMMUNE

Aménagement du Plan-Plage de Labenne – Situation vis-à-vis des sites NATURA 2000



Sujet : RE: Plan Plage de Labenne - Examen au cas par cas 2018-7279

De : "> Sebastien VERNIER (par Internet)"

Date : 19/11/2018 08:03

Pour : "VALADE David - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MEE/PP"

Copie à : Ji

Veillez trouver ci-après les réponses à votre demande de compléments.

Etat initial :

Le boisement en bordure de l'allée de l'Hélio-Marin et de la promenade des Pyrénées est un boisement mixte à dominante de pins maritimes. La lisière présente des chênes lièges et des arbousiers. Quelques photos de la bande boisée sont en pièce jointe (numéro 1).

Le plan de composition de la demande de cas par cas n'indique pas l'étendue réelle de ce boisement. En revanche, les cartographies jointes (numéros 2, 3, 4, 5 et 8) rendent compte de l'étendue des surfaces boisées.

Les pièces jointes n°4 à 8 sont des zooms sur les accès, le cheminement piétonnier en dune et l'aménagement du blockhaus.

Mesures prises :

Phase 1 Accès plage et belvédère du blockhaus :

- Compte tenu de la nature des aménagements prévus sur la dune, aucun engin lourd de chantier ne sera nécessaire. Toutes les opérations seront effectuées avec de l'outillage manuel.
- Comme le montrent les pièces jointes, les aménagements prévus vont éviter les espaces boisés :
 - Au niveau de l'accès nord (n°4), le platelage bois sera posé le long d'un sentier existant, dans une trouée de la bande boisée. Le tracé indiqué sur les plans et les cartographies est un schéma de principe qui pourra être légèrement modifié en phase travaux de manière à effectivement éviter les éléments arborés. Le principe de base est de ne toucher et donc de n'abattre aucun arbre. Le platelage bois est susceptible de traverser des landes arbustives. Dans ce cas, un débroussaillage préventif sera effectué sur une bande de 2 m maximum, hors période de nidification des oiseaux, donc en évitant mars à août.
 - Au niveau de l'accès sud (n°8), le cheminement piétonnier évite les éléments boisés.
- L'aménagement du **blockhaus et de son sentier (n°6)** ne concerne que des surfaces non végétalisées (toit du blockhaus, sentier déjà existant).

Phase 2 Aménagements de l'allée de l'Héliomarin et de la promenade des Pyrénées :

- Les aménagements concernent la plateforme routière existante : la bande boisée ne sera pas atteinte.
- Les surfaces de stationnement créées seront drainantes (stabilisé renforcé, sol naturel enherbé). Il n'y aura donc pas de nécessité de créer un réseau d'eaux pluviales sur ces secteurs.

Période de travaux :

Les travaux doivent durer 10 semaines à compter de février 2019.

Précisions sur la nature des aménagements :

Il n'est pas prévu d'aménager des pistes cyclables dans le cadre de ce projet, ni de reprendre le parking existant qui sera conservé en l'état.

Sur le plan de composition, les traits en bleu au niveau du parking indiquent la présence d'un réseau de collecte des eaux pluviales. C'est un réseau existant qui ne sera pas modifié par le projet.

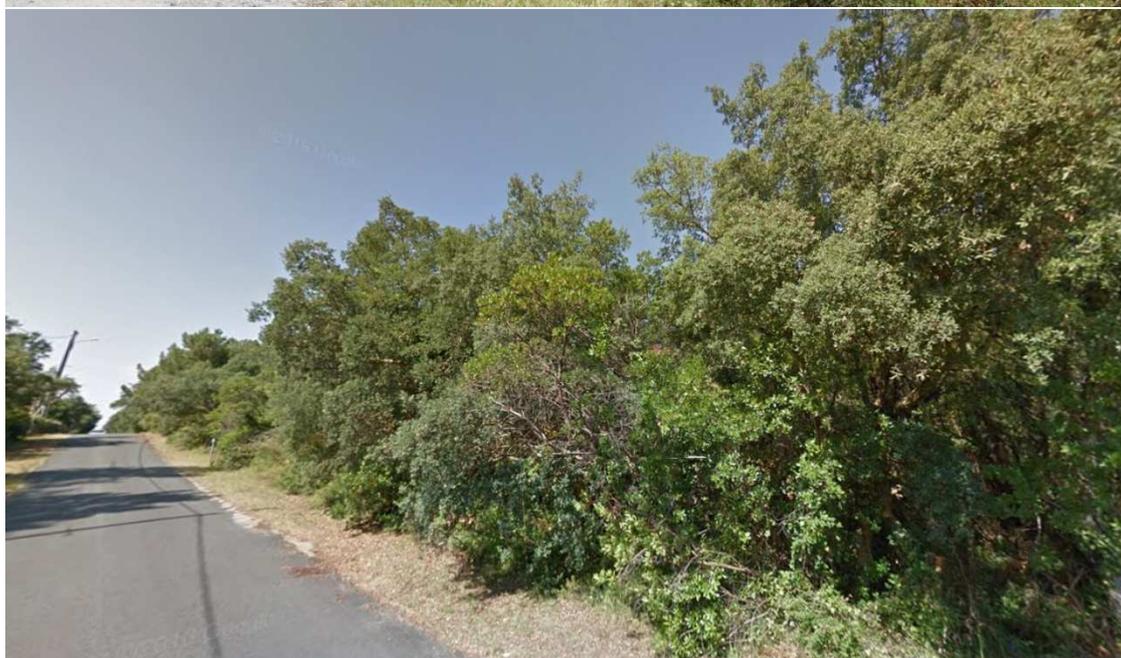
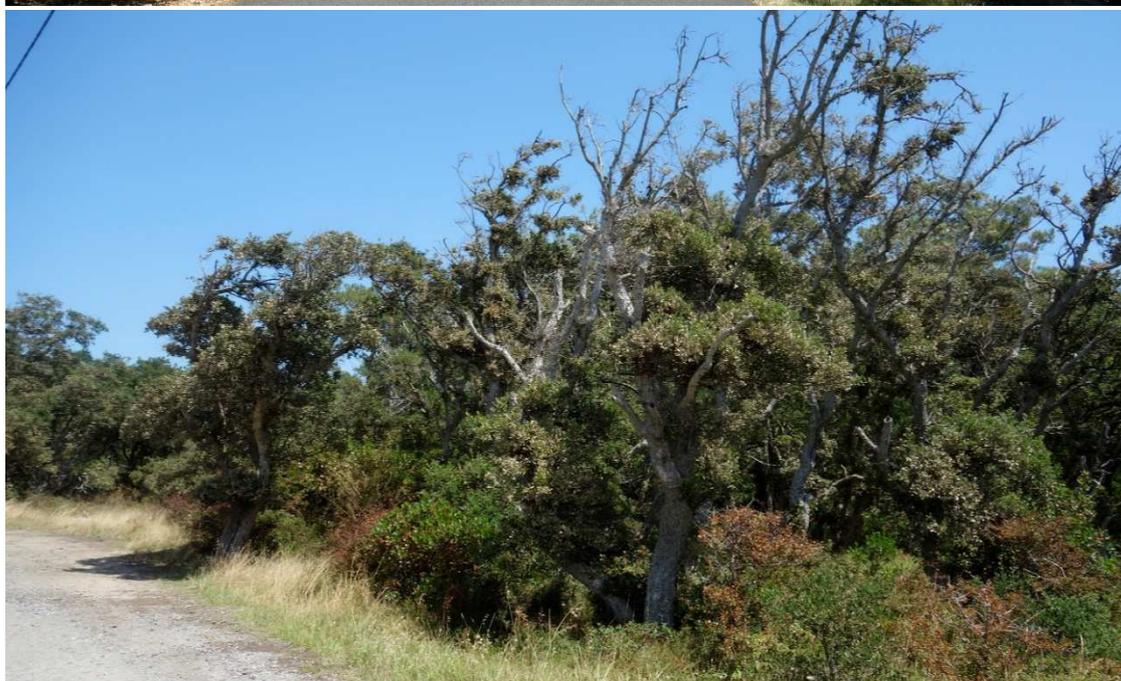
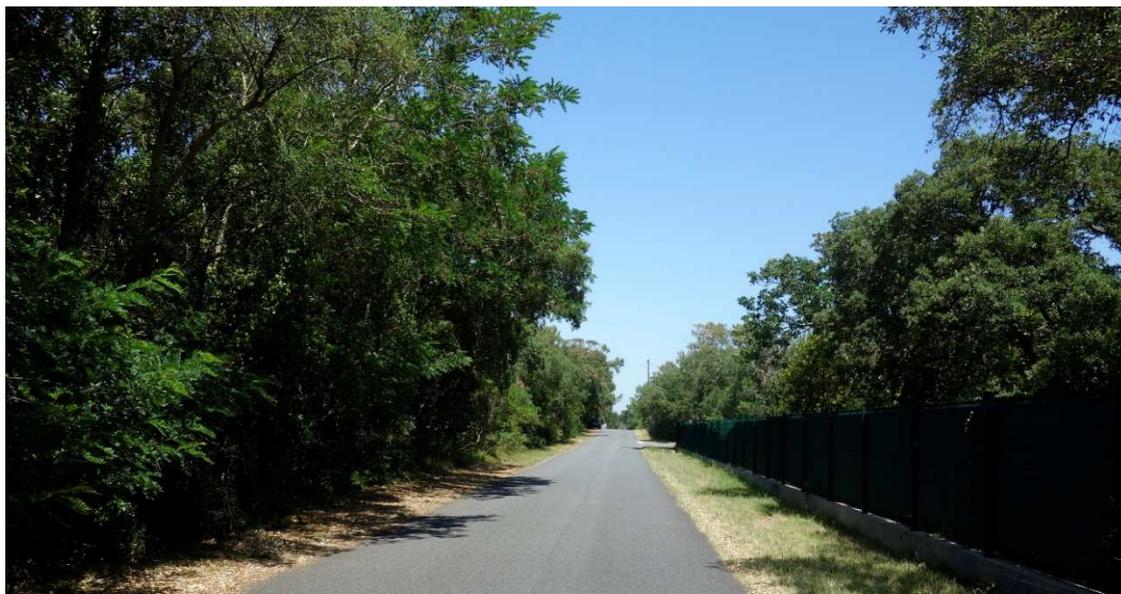
Si des questions subsistent, je reste à disposition.

Cordialement,

Sébastien VERNIER
Chef de Projet Environnement

sce
Aménagement
& environnement

Photos du boisement



Plan plage de Labenne - Photo aérienne - Partie nord
Echelle : 1/2500



Plan plage de Labenne - Photo aérienne - Partie sud
Echelle : 1/2500



Accès piétonnier Nord



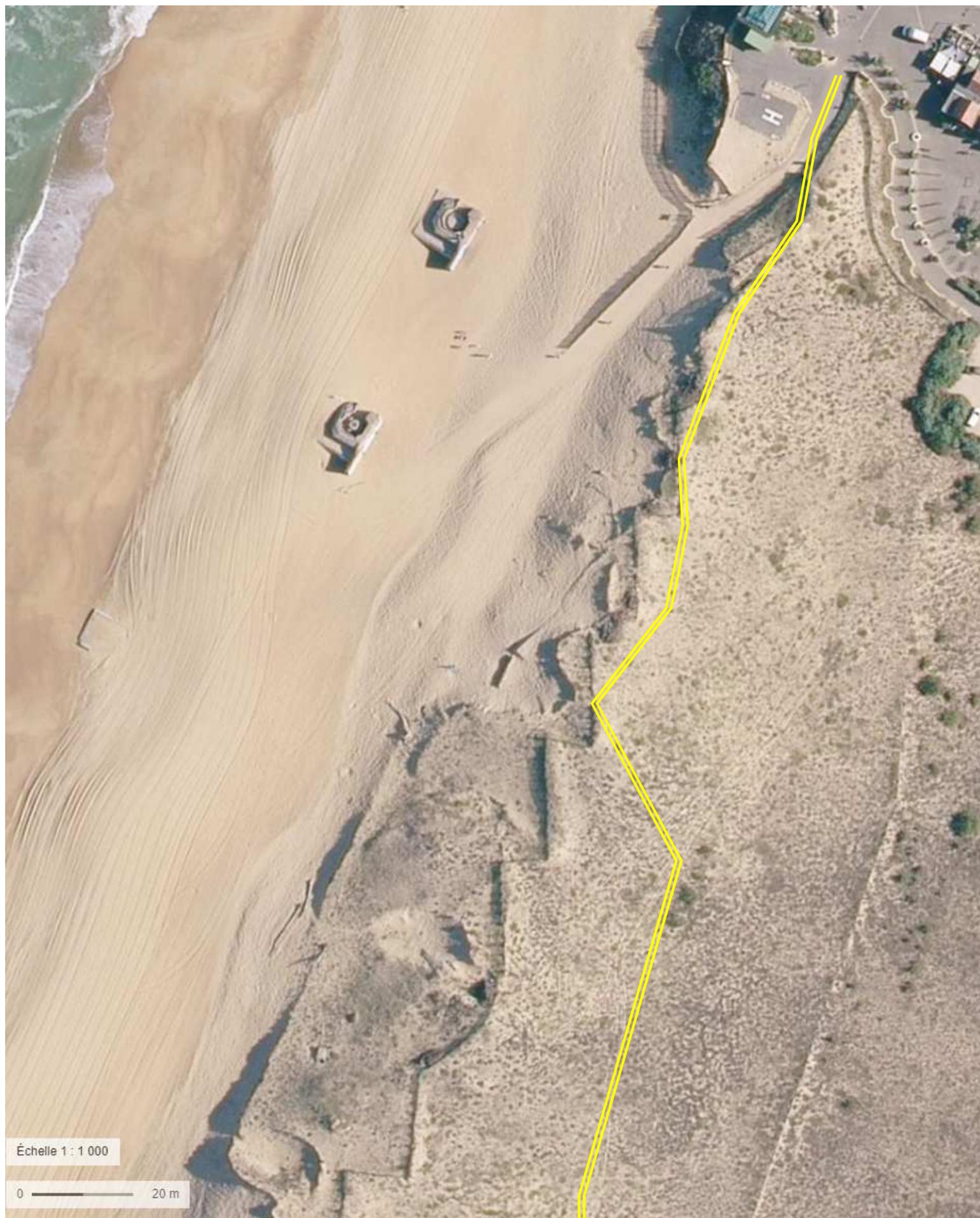
Tracé piétonnier Nord



Aménagement du blockhaus et du sentier du blockhaus



Tracé piétonnier Sud 1



Tracé piétonnier Sud 2

